

MAIRIE DE BEAULIEU SUR DORDOGNE (Corrèze)

Séance du Conseil Municipal du 31 mars 2016

L'an deux mille seize, le trente et un mars, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de Beaulieu-Sur-Dordogne, convoqué le vingt-cinq mars deux mille seize s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique CAYRE, Maire.

Etaient présents : Dominique CAYRE – Ghislaine DUBOST – Jean-Pierre LARIBE – Yolande BELGACEM – Christian AN TOMARCHI – Marie Gentil GOURAUD – Philippe ARNAUD — Landry ROBERT – Marinette BOUYX – Thierry CAPRON – Sébastien SALLES

Absent excusé : Yves LAVERGNE

Procuration : Michèle HUMBERT donne procuration à Marie Gentil GOURAUD
Sabrina CAREME donne procuration à Yolande BELGACEM
Francette NEYRAT donne procuration à Sébastien SALLES

Secrétaire de séance : Ghislaine DUBOST

Demands de subventions au titre du «fonds de Soutien à l'investissement local »

Délibération

1 –Eco- lotissement

Monsieur le maire rappelle que le projet de réalisation d'un éco lotissement a été confié au bureau d'architecture Boris BOUCHET.

L'estimation générale des travaux s'élève à 279 435 € H.T. comprenant les aménagements de surface, les réseaux eaux usées, eaux pluviales, téléphone, électricité, défense incendie, éclairage, plantations, jeux pour enfants.

Monsieur le maire propose de solliciter les subventions pouvant être attribuées à ce projet dans le cadre de l'enveloppe du «Fonds de Soutien à l'investissement public local » que l'Etat a engagé pour soutenir les projets d'investissement des collectivités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité:**

- Approuve le projet et décide de réaliser les travaux d'aménagement d'un éco-lotissement à la Michoune Basse
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention pouvant être attribuée par l'Etat au titre du Fonds de Soutien à l'investissement public local au taux de 30 %
- Charge Monsieur le Maire de solliciter les subventions pouvant être attribuées à ce projet au taux le plus élevé possible.
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la réalisation de ce projet.

Délibération

2 - Travaux du stade : éclairage et autres aménagements –

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal le projet d'aménagement du stade avec la réfection de l'éclairage, l'installation d'un portail et aménagement d'un passage piéton pour sécuriser l'accès, la sonorisation du stade, la réfection des réseaux, la réfection de la piste d'athlétisme, la remise en état des revêtements de surface.

Le coût prévisionnel global de cette opération s'élève à 156 930 € HT – 188 316 € TTC

Monsieur le maire propose de solliciter une subvention pouvant être attribuée au titre du Fonds de Soutien à l'investissement public local que l'Etat a engagé pour soutenir les projets d'investissement des collectivités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**:

- Approuve le projet et décide de réaliser ces travaux
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention pouvant être attribuée au titre du Fonds de Soutien à l'investissement public local au taux de 30 %
- Charge Monsieur le Maire de solliciter les subventions pouvant être attribuées à ce projet au taux le plus élevé possible.
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la réalisation de ce projet.

Monsieur Sébastien SALLES indique qu'il souhaiterait être associé au projet si une aire de jeu pour jeunes et ados peut être installée prochainement, sur le site.

Délibération

3 - Requalification des logements de la mairie

Lors de la séance du conseil municipal du 10 février 2016, Monsieur le maire avait communiqué au conseil municipal les informations concernant l'avancement du projet de requalification des logements de la mairie ainsi que les possibilités de financement.

Montant estimatif prévisionnel des travaux :

- 45 000 € HT pour le logement du 2^{ème} étage

- 83 000 € HT pour 2 logements qui pourraient être aménagés au 1^{er} étage

Soit un montant total de 128 000 € HT – 153 600 € TTC

Ce projet pourrait bénéficier d'un financement dans le cadre de l'enveloppe destinée à accompagner les projets d'investissement des communes de moins de 50 000 habitants au titre du « Soutien à l'investissement public local » que l'Etat a engagé pour soutenir les projets d'investissement des collectivités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- Approuve le projet et décide la réalisation de ces travaux
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention pouvant être attribuée au titre du Fonds de Soutien à l'investissement public local au taux de 30 %
- Charge Monsieur le Maire de solliciter les subventions pouvant être attribuées à ce projet au taux le plus élevé possible.
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la réalisation de ce projet.

Délibération

Requalification des logements de la mairie : Demande de subvention auprès du Département

Lors de la séance du conseil municipal du 10 février 2016, Monsieur le maire avait communiqué au conseil municipal les informations concernant l'avancement du projet de requalification des logements de la mairie ainsi que les possibilités de financement.

Montant estimatif prévisionnel des travaux :

- 45 000 € HT pour le logement du 2^{ème} étage

- 83 000 € HT pour 2 logements qui pourraient être aménagés au 1^{er} étage

Soit un montant total de 128 000 € HT – 153 600 € TTC

Monsieur le maire propose de solliciter auprès du Département la subvention qui peut être attribuée à ce projet.

Le plan de financement estimatif s'établit comme suit :

	Dépenses	Recettes
Requalification logement du 2 ^{ème} étage	45 000 €	
Requalification 2 logements 1 ^{er} étage	83 000 €	
TOTAL HT	128 000 €	
TOTAL TTC	153 600 €	
Fonds de Soutien à l'investissement public local – Taux 30 %		46 080 €
Département – Taux 20 %		20 000 €
Autofinancement communal		87 520 €
TOTAL		153 600 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- Décide la réalisation de ces travaux
- Approuve le projet et le plan de financement
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention auprès du Département au taux de 20 %
- Charge Monsieur le Maire de solliciter les subventions pouvant être attribuées à ce projet au taux le plus élevé possible.
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la réalisation de ce projet.

Délibération

Redevance pour l'occupation du domaine public électricité 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- autorise le maire à signer l'état des sommes dues par ERDF au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité, année 2015, qui fixe le montant de la redevance à la somme de 197 €.

Délibération

Eco-lotissement – Demande de subvention auprès du ministère de l'intérieur

Monsieur le maire rappelle que le projet de réalisation d'un éco-lotissement a été confié au bureau d'architecture Boris BOUCHET.

L'estimation générale des travaux s'élève à 279 435 € comprenant les aménagements de surface, les réseaux eaux usées, eaux pluviales, téléphone, électricité, défense incendie, éclairage, plantations, jeux pour enfants.

Monsieur le Maire informe que ce projet entraîne un effort financier important de la part de la Commune. Il est donc indispensable de rechercher tous les concours financiers possibles pour cette opération.

Monsieur le maire propose de solliciter une subvention pouvant être attribuée à ce projet auprès du Ministère de l'Intérieur.

Le conseil Municipal, vu l'exposé qui précède, **à l'unanimité** :

- Sollicite le Ministère de l'Intérieur au titre d'une subvention exceptionnelle,
- S'engage à réaliser les travaux et à prendre en charge les frais non couverts par les subventions sollicitées pour cette opération.

Questions diverses

Préservation de la colonie d'hirondelles de fenêtre à l'école

Madame Ghislaine DUBOST communique la proposition de la Société pour l'Etude et la Protection des Oiseaux en Limousin concernant la préservation de la colonie d' « hirondelles de fenêtre » à l'école.

Cette association nous propose de mettre à notre disposition un système de repasse afin d'augmenter les chances d'avoir des hirondelles sur la tour et de nous fournir 4 nichoirs doubles à poser sur le bâtiment.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention tripartite à intervenir avec la LPO, la SEPOL et la commune.

Remise en état de la RD 940 : Suite à une question de Madame GOURAUD, Monsieur le maire précise que le mur de protection installé en urgence est une mesure provisoire. Des travaux de renforcement vont être exécutés avec des forages et des injections de béton afin de permettre l'installation de pieux en fer qui maintiendront un filet de protection.

Madame Yolande BELGACEM signale que la maison à l'état d'abandon Rue Saint Roch présente un danger. Il est nécessaire de vérifier que toutes les mesures de sécurité ont bien été engagées.

Monsieur le maire communique les informations concernant la dernière réunion de la CDCI du Lot qui s'est prononcée défavorablement sur le projet de regroupement de nos communautés de communes (Beaulieu, Beynat, Meyssac) et la communauté de communes Cère et Dordogne. Mais la procédure se poursuit, les communes intéressées souhaitant majoritairement ce regroupement.

Monsieur Jean-Pierre LARIBE signale que les travaux d'entretien de la gabare sont en cours. Le charpentier après avoir enlevé le plancher a découvert que des poutres sont très abimées. De gros travaux sont à prévoir l'année prochaine lors de la mise en cale sèche du bateau.

Après un rappel du calendrier des animations pour les semaines à venir, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.